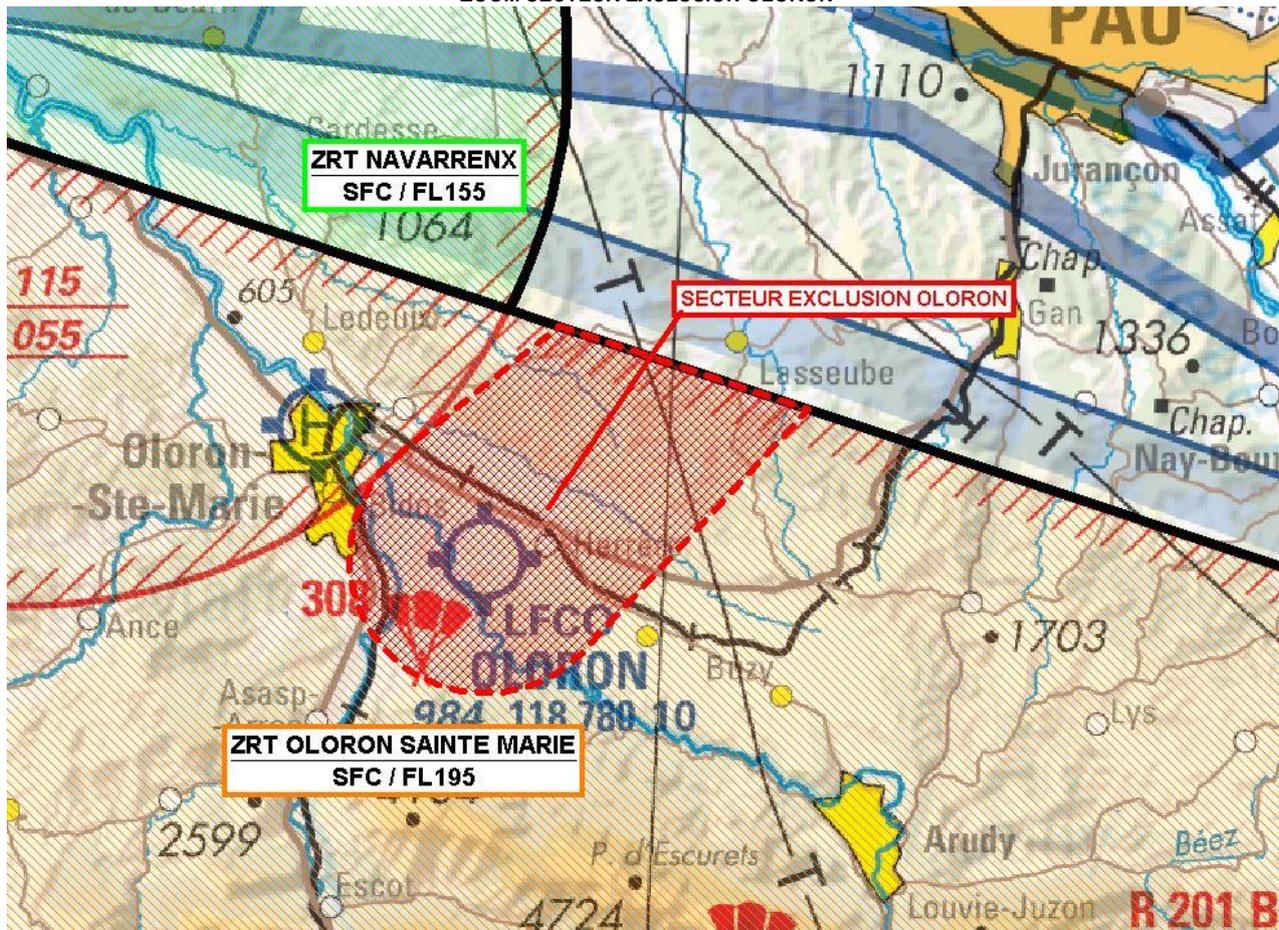


ZOOM SECTEUR EXCLUSION OLORON



Extrait carte 1/500 000 IGN - Edition 2025

ACTIVITÉ

Exercice régional mettant en œuvre un grand nombre d'aéronefs de combat français et étrangers avec simulations de passes de tir.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT PIED de PORT, NAVARENX et OLORON Ste MARIE activables par NOTAM à J-1 :
24-26 : 1500-1700, 2000-2200

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :
 PYRENEES INFO : 126.525 MHz
 BIARRITZ INFO : 119.175 MHz
 ACC BORDEAUX : fréquences de contrôle
 MARINA INFO : 143.550 MHz / 317.500 MHz

ORGANISME GESTIONNAIRE

Centre de Détection et de Contrôle de Mont de Marsan (CDC MARINA) ou, en cas d'indisponibilité, le CDC de remplacement

STATUT

ZRT PIED de PORT, NAVARENX et OLORON Ste MARIE :
 Zones Réglementées Temporaires (ZRT) qui coexistent avec les espaces aériens contrôlés avec lesquels elles interfèrent et se substituent aux portions d'espaces aériens non contrôlés avec lesquelles elles interfèrent.

CONDITIONS DE PENETRATION**ZRT PIED de PORT, NAVARREX et OLORON Ste MARIE :****CAG / CAM : contournement obligatoire sauf pour :**

- l'aéronef participant à l'exercice,

Les aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, du transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone, après notification auprès de l'organisme gestionnaire,

- les aéronefs en CAG IFR en transit dans les ZRT NAVARREX et PIED DE PORT sur notification auprès de l'organisme gestionnaire avec préavis de 10 minutes.

- les aéronefs ayant reçu un accord du gestionnaire.

SERVICES RENDUS**CAM :** les services de contrôle, d'information de vol et d'alerte sont rendus dans les ZRT par l'organisme gestionnaire.**CAG :** les services de contrôle, d'information de vol, et d'alerte sont rendus aux usagers, dans les ZRT conformément à la classe des espaces aériens, par les organismes habituels du contrôle de la circulation aérienne.**LIMITES LATERALES ET VERTICALES****ZRT NAVARREX**Limites latérales

43°17'55" N, 000°54'13" W

arc horaire de 8nm de rayon centré sur 43°16'52" N, 000°43'21" W

43°13'34" N, 000°33'22" W

43°17'55" N, 000°54'13" W

A l'exclusion de la LF-P 4 LACQ qui conserve son statut

Limites verticales

SFC / FL155

ZRT PIED DE PORTLimites latérales

43°22'05" N, 001°23'06" W

43°18'43" N, 000°58'06" W

arc anti-horaire de 19nm de rayon centré sur 43°13'30" N, 000°33'00" W

42°59'34" N, 000°50'41" W

42°59'22" N, 001°00'02" W

frontière franco-espagnole

43°03'42" N, 001°20'23" W

43°22'05" N, 001°23'06" W

Limites verticales

SFC / FL195

ZRT OLORON STE-MARIELimites latérales

Limites latérales identiques à celles de la LF-R 201 BRAVO 1 publiée à l'AIP FRANCE ENR 5.1

A l'exclusion du secteur d'aérodrome d'Oloron Herrere LFCO tel que défini en dispositions complémentaires

Limites verticales

SFC / FL195

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

- Les LF-R 201 A1, A2, B1 et B2 ne seront pas activées pendant les créneaux d'activation des ZRT.
- Un secteur d'exclusion est défini sur l'aérodrome Oloron Herrere LFCO :

- Limites latérales :

43°13'22" N, 000°32'21" W

43°12'18" N, 000°27'16" W

43°08'39" N, 000°31'28" W

arc horaire de 2nm de rayon centré sur 43°09'53" N, 000°33'37" W (ARP LFCO)

43°11'24" N, 000°35'24" W

43°13'22" N, 000°32'21" W

- Limites verticales : SFC / 1500FT AGL

ORGANISMES A CONTACTERJusqu'au 23 juin :**Commandement de la Défense Aérienne et des Opérations****Aériennes / EMO / A7 / Div. E.A**

Téléphone : 04 87 65 47 99 ou 04 87 65 47 98

PNIA 864 942 4799 (5405)

A partir du 24 juin :**DIREX (Directeur d'exercice) :**

Téléphone : 06 80 31 07 89

Centre de Détection et de Contrôle militaire (CDC) de Mont-de-Marsan

Téléphone : 05 58 06 84 51